

AFFAIRE No 11 - CESSION PAR BAIL A CONSTRUCTION D'UN TERRAIN A LA  
S.H.L.M.R. EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SO-  
CIAUX A LA PETITE-ILE - ADDITIF

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 10 décembre 1985 (affaire no 12), vous avez décidé de céder par bail à construction à la S.H.L.M.R. un ensemble de terrains de 13 491 m<sup>2</sup> au total, sis à la Petite-Ile (Ruelle Bois Noirs), en vue de la construction de 149 logements (dont 125 L.L.S.).

Un terrain supplémentaire de 214 m<sup>2</sup>, cadastré section AB no 315, ayant pu être acquis, je vous propose de l'ajouter aux parcelles faisant l'objet du bail à construction précédemment consenti à la S.H.L.M.R..

Je mets cette affaire aux voix.

-----  
 MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
 DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions du Cadre de Vie et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

**RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION**  
**Le 30 JUL. 1987**

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2**  
**mars 1982 relative aux droits et**

**libertés des Communes, des Départe-**  
**ments et des Régions**

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,  
 sont adoptés à l'UNANIMITE.